



## Bureau Exécutif de Ligue

Procès - Verbal N°10

<b>Réunion du :</b>	Lundi 24 février 2020
<b>Présidence :</b>	Gérard LOISON, Président - Didier ESOR, Président Délégué
<b>Membres du Bureau :</b>	Guy COUSIN - Alain DURAND - Jean Jacques GAZEAU - René JOUNEAUX - Alain MARTIN - Franck PLOUSE - Guy RIBRAULT - Jacques BODIN
<b>Assiste :</b>	Jérôme CLEMENT
<b>Excusés :</b>	Christophe LE BUAN - Lionel DUCLOZ

### 1. Informations du Président

#### ➤ Faits de violence sur arbitre

Le président revient sur les faits d'une extrême gravité qui se sont déroulés à l'encontre d'un arbitre lors d'une rencontre de U18 le 16 février dernier.

Face à cet évènement et à la multiplication des incidents, il est proposé de diffuser un communiqué qui sera lu au début de chacun des matchs du territoire régional à partir de la catégorie U13 du weekend des 07 et 08 mars. Cette communication sera accompagnée d'une diffusion large (présidents de clubs, arbitres, délégués, éducateurs) ainsi que sur tous les médias. Une demande sera faite auprès du SCO Angers pour une lecture de ce communiqué à l'occasion du match de Ligue 1 SCO Angers / FC Nantes.

Cette communication Ligue et Districts intervient après un premier communiqué diffusé la semaine passée à l'ensemble des clubs et des médias appelant à la plus grande vigilance devant les risques de déviances et de violences sexuelles, morales, psychologiques faites aux enfants.

**Le Bureau valide la proposition d'un second communiqué ainsi que son contenu et son mode de diffusion.**

**Le Bureau apporte tout son soutien et souhaite un prompt rétablissement à l'arbitre concerné.**

#### ➤ Fonds d'Entraide et de Solidarité (FES) – Territoire Atlantique

Un courrier a été transmis aux 3 districts concernés afin qu'ils engagent les actions permettant la clôture du FES.

### 2. Vie de la Ligue

#### ➤ Mouvements des clubs

**Le Bureau valide le document présenté en séance**

### 3. Vie des Pôles

#### 3.1 – IR2F

#### ➤ Equipement en chasubles et drapeaux de touche pour les modules de formation

Propositions de doter les Districts et l'IR2F de paires de drapeaux de touches et chasubles afin que les dispositifs liés à l'arbitrage s'enracinent complètement via les formations d'éducateurs. Lors des modules U13 et U15, les formateurs auront à prendre deux paires de drapeaux et 4 chasubles pour que les séquences « jeu, situations, voire exercices » puissent intégrer de l'arbitrage de façon systématique.

**Le Bureau demande que soient utilisés les équipements devant servir au festival U13. Le devis présenté en séance n'est pas validé.**

### 3.2 – PÔLE JURIDIQUE

#### ➤ **Purge des suspensions**

Conformément à la décision du Bureau, la purge des suspensions a été mise en place à la Ligue à partir du 01/01/2020.

La purge des suspensions étant également effectuée en Districts il est nécessaire d'uniformiser certaines pratiques.

- 1/ Soit chaque centre de gestion contrôle les suspensions qu'il a émises.

Exemple : un joueur est suspendu par une commission de District. S'il vient à jouer en Ligue, c'est le District qui contrôle.

- 2/ Soit chaque centre de gestion contrôle les joueurs évoluant dans les compétitions de son centre de gestion.

Exemple : un joueur est suspendu par une commission de District. S'il vient à jouer en Ligue, c'est la Ligue qui contrôle.

**Le Bureau retient la proposition 1 qui consiste à ce que chaque centre de gestion contrôle les suspensions qu'il a émises.**

#### ➤ **Participation d'un joueur à un match en état de suspension.**

Application de l'article A 226.4 et de sa compréhension : « *La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, **libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe.***

**Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension ».**

Il est demandé au Bureau et aux différents centres de gestion d'adopter une position commune sur l'application de l'article et notamment de la phrase : « **Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension ».**

**Le Bureau retient l'application d'une nouvelle sanction pour un joueur ayant évolué en état de suspension.**

**Une sensibilisation des clubs devra être conduite**

#### ➤ **Obligation d'encadrement en R2 Futsal**

Souhait de la CRSEEF et de la CROC Futsal d'instituer une obligation d'encadrement sur le R2 Futsal. Cela nécessite un passage en AG.

**Le Bureau valide le principe de présenter cette disposition lors de l'AG du printemps 2021 pour une application lors de la saison 2021/2022.**

**Une sensibilisation des clubs devra être conduite.**

### 3.3 – PÔLE DES PRATIQUES

#### ➤ **Organisation réunions des CROC – réflexion sur la future organisation des championnats**

Echéancier si modifications : Mai 2021

#### ➤ **Arbitrage des jeunes par les jeunes**

Proposition de communication pour réaffirmer le dispositif d'arbitrage des jeunes par les jeunes à la touche.

**Le Bureau valide le principe d'une telle communication et transmet le dossier à la Commission Régionale des Compétitions de Jeunes pour rédaction finale d'une communication et d'un plan d'actions.**

### 3.4 – PÔLE STRUCTURATION DES CLUBS

#### ➤ Point FAFA (doc en PJ)

Le directeur présente un point d'étape de l'utilisation des différentes enveloppes FAFA (Emplois, Equipements, Transports) à destination des clubs.

Pour les enveloppes FAFA Equipements, l'ensemble des centres de gestion sont invités à consommer leur enveloppe et le cas échéant remettre à disposition du territoire (pot commun) les fonds non consommés.

### 3.5 – PÔLE FINANCES

#### ➤ Réflexion sur la politique tarifaire de la Ligue

Rappel : pas d'évolution des tarifs au cours de l'actuelle mandature.

#### ➤ Foncier : mise à jour des modalités de location d'espaces de l'Antenne du Mans au district de la Sarthe

A la signature du bail en avril 2018 avec le District 72, il était convenu que le loyer (+ charges) serait réduit de 50 % par mois pendant 2 ans, soit 1 200 € / mois avant de revenir à un loyer complet de 2 400 € / mois à compter d'avril 2020.

- Pour 2018-2019 : 12 mensualités de 1 200 € soit 14 400 €
- Pour 2019-2020 : 9 mensualités à 1 200 € et 3 mensualités à 2 400 € soit un total de 18 000 €
- A partir de 2020-2021 : 12 mensualités de 2 400 € soit 28 800 €

Le Bureau confirme les termes de ce dispositif.

### 3.6 – PÔLE EVENEMENTIEL

#### ➤ Match amical Equipe de France Futsal (07 et 08 avril 2020 – Salle Antares – Le Mans)

La Ligue accueillera 2 matchs amicaux de l'équipe de France de Futsal dans la salle ANTARES au MANS contre le Costa Rica.

La difficulté liée à ces rencontres sera de mobiliser un public nombreux pour remplir la salle de 4000 places sur 2 jours. Les centres de gestion sont sollicités.

#### ➤ Finale nationale Futsal (30 mai 2020 – Salle Mangin Beaulieu – Nantes)

Mise à l'étude (technique et financière) d'une action pour amener le jeune public des différents centres de gestion le samedi vers le lieu de la finale et des animations qui seront mises en place.

## 4. Questions diverses - Tour de table

- Retour sur le PV de la réunion du BELFA du 07/02/2020
- Réunion Foot « Loisir » le 17 Mars à Rennes : participation Ligue /districts
- Réunion « Mutualisation des compétences » du 26 Mars à la FFF confirmée

## 5. Prochaines réunions

- Bureau : **Lundi 30 mars 2020**
- Codir : **Mardi 17 mars 2020**

Le Président,  
Gérard LOISON



Le Président Délégué  
Didier ESOR



Le Secrétaire,  
Jacques BODIN

